

POSTULAT URGENT

des députés Pascal Nigro, PDCB, Joachim Rausis, PDCB, Willy Giroud, PLR, Philippe Nantermod (suppl.), PLR, et cosignataires concernant le droit d'asile: les effets pervers et inhumains de l'excessive longueur de la procédure (11.09.2012) 2.243

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: Le renvoi de la famille Cvetkovic a été annoncé dans la presse le 30 août 2012 et est sur le point d'être exécuté.

Imprévisibilité: Aucun membre du Grand Conseil n'était au courant de l'imminence de ce renvoi.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Le délai de renvoi fixé au 30 août ayant été dépassé, il est urgent d'entreprendre tout ce qui est possible pour éviter cet acte injuste et dénué de bon sens.

Les retards inexplicables tout au long de la procédure d'asile ont engendré une situation aux effets pervers et aux conséquences humaines très difficiles pour une famille serbe.

En effet, depuis quelques semaines, tout le Valais et une grande partie de la Suisse ont entendu parler de l'affaire Cvetkovic, du nom de la famille sous le coup d'une décision de renvoi dans son pays d'origine.

Cette affaire n'aurait fait que peu de bruit si la procédure s'était déroulée dans un laps de temps convenable. Ce n'est donc aucunement le bien-fondé de la décision du TAF s'appuyant sur les critères d'asile voulus par le politique et appliqués par l'Office Fédéral des Migrations qui est remis en cause, mais bien la lenteur du processus.

Dans le cas présent, le père de famille est en Suisse depuis près de 9 ans. Il a eu le temps de se marier, de fonder une famille, de tisser des liens forts avec la population locale, d'effectuer un apprentissage de maçon, de voir une grande partie de sa famille recevoir un permis B ou C, voire la nationalité suisse, et d'assister à l'entrée des classes de sa fille il y a trois semaines.

Travailleur, honnête et bien intégré sont les «défauts» qu'on met en avant pour motiver son renvoi. Fallait-il qu'il ait commis des infractions ou qu'il ne parle pas aussi bien le français pour qu'il puisse rester en Suisse et espérer bénéficier de l'accueil qu'il mérite?

D'autre part, quel futur et quel déchirement va-t-on imposer à cette famille en la renvoyant dans un pays quasiment inconnu alors qu'une grande partie de ses proches vit en Suisse?

Peut-on décemment renvoyer à Belgrade (Serbie) des personnes originaires du Kosovo?

Pourquoi le Valais n'a-t-il pas accordé de permis B à cette famille alors que tous ses autres membres (parents, oncles cousins), arrivés en Suisse dans des conditions analogues, l'ont reçu des autorités de leurs cantons de résidence respectifs.

N'est-il pas envisageable de reconsidérer leur situation sur le plan cantonal et de réexaminer une nouvelle demande de permis B permettant ainsi à la famille Cvetkovic de poursuivre son destin en Suisse, là où sont désormais ses racines?

Conclusion:

Afin de corriger les effets néfastes de la lenteur de la procédure d'asile et de démontrer le sens d'accueil et d'humanité de notre canton et des membres de son gouvernement, nous demandons au Conseil d'Etat de réétudier la situation au regard de la longueur de la procédure.

Sion, le 11 septembre 2012
(09h55)

Pascal Nigro, député, PDCB
Joachim Rausis, député, PDCB
Willy Giroud, député, PLR
Philippe Nantermod, député (suppl.), PLR
et cosignataires